

CONVOCATION**Le Conseil Municipal est convoqué pour le 17 avril 2026****Verneix, le 20 avril 2026****Le Maire****Lionel BROCARD**

L'an deux mille vingt-six, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Verneix, était réuni dans le lieu habituel de Verneix, après convocations légales sous la présidence de Lionel BROCARD, Maire.

Etaient présents : F BOUDOT – J BOUILLOUX – L BROCARD – M CASTAGNE – MC COGNE – A DURBAN – A GUILLET – L LANEURY – G MAZUR – L PASSAT – S RENARD – A THIBAUT – P VIVET

Absents excusés :

J BARTHELET a donné procuration à J BOUILLOUX

S NOEL a donné procuration à A DURBAN

Secrétaire de séance : F BOUDOT

Les comptes rendus des conseils municipaux du 20 février 2026 et du 21 mars 2026 ont été lus et approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION 011 2026 : vote du compte financier unique 2025**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025****Investissement**

Dépenses :	Prévu :	954 159,25
	Réalisé :	834 670,33
	Reste à réaliser :	85 751,00
Recettes :	Prévu :	954 159,25
	Réalisé :	528 930,15
	Reste à réaliser :	236 200,83

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 047 221,48
	Réalisé :	417 021,17
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	1 047 221,48
	Réalisé :	1 071 732,82
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-305 740,18
Fonctionnement :	654 711,65
Résultat global :	348 971,47

DELIBERATION 012 2026 : Affectation des résultats**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Lionel BROCARD, maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le dix sept avril deux mil vingt six

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		119 666,35
- un excédent reporté de :		535 045,30
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		654 711,65
- un déficit d'investissement de :		305 740,18
- un excédent des restes à réaliser de :		150 449,83
Soit un besoin de financement de :		155 290,35
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		654 711,65
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		155 290,35
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		499 421,30
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		305 740,18

DELIBERATION 013 2026 : vote des taux et des taxes 2026

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi finances pour 2021).

Le coefficient correcteur pour Verneix étant : **1.418249**.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition **pour l'année 2026** de la façon suivante :

- **taxe foncière (bâti) : 29.73 %**
- **taxe foncière (non bâti) : 33.57 %**
- **taxe habitation : 25.78 %**

DELIBERATION 014 2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 825 128,46

Recettes : 674 678,63

Fonctionnement

Dépenses : 1 181 062,90

Recettes : 1 181 062,90

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 910 879,4€ (dont 85 751,00 de RAR)

Recettes : 910 879,4€ (dont 236 200,83 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 181 062,90 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 181 062,90 (dont 0,00 de RAR)

DELIBERATION 015 2026 : **Création des commissions et désignation des membres**

POLE TRAVAUX : adjoint responsable P VIVET

Bâtiments – voirie – Assainissement – Développement durable – Carrière (CLSC)

Membres : S RENARD – M CASTAGNE – J BARTHELET – G MAZUR – F BOUDOT – J BOUILLOUX

POLE FINANCES : adjoint responsable F BOUDOT

CFU – Budgets – Subventions

Membres : A GUILLET – G MAZUR – L LANEURY – A THIBAUT – MC COGNE

POLE SOCIAL : adjoint responsable S NOEL

Communication – Actions pour la population – Maisons fleuries

Membres : S RENARD – A GUILLET – J BOUILLOUX – J BARTHELET – L LANEURY – A THIBAUT – MC COGNE – A DURBAN

POLE VITALITE : adjoint responsable A DURBAN

Affaires scolaires – commission jeunes – Associations

Membres : S RENARD – A GUILLET – L PASSAT – J BOUILLOUX – A THIBAUT

DELIBERATION 016 2026 :
Désignation des délégués à la commission d'Appel d'Offres

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal.

Sont volontaires au poste de titulaires :

M. Patrick VIVET

Mme Gaëlle MAZUR

Mr Julien BARTHELET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité leur désignation

DELIBERATION 017 2026
**Désignation d'un conseiller municipal titulaire pour la COMMISSION DE
REVISION DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la Commission de révision des listes électorales sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans ;

Il est proposé de désigner un conseiller municipal titulaire pour siéger dans la Commission de révision des listes électorales de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE Monsieur André GUILLET (conseiller municipal TITULAIRE) pour siéger dans la Commission de Révision des listes électorales de la commune pour les 3 prochaines années.**

DELIBERATION 018 2026 :
Désignation de délégués aux organismes extérieurs

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Titulaire L LANEURY

Allier Bourbonnais Territoire

Titulaire MC COGNE

Association des familles de Vallon

Titulaire S RENARD

Suppléant L LANEURY

CLECT

Titulaire L BROCARD

Suppléant A DURBAN

SICTOM
Titulaire P VIVET
Suppléant J BOUILLOUX

ADEM
Titulaire P VIVET
Suppléant S RENARD

DELIBERATION 019 2026 :
Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution annuelle prévue au budget chaque année et décide d'informer de la proposition suivante :

NOM ASSOCIATION	Rappel montant versé en 2025	MONTANT proposé pour 2026
ADEM Montmarault	100 €	100 €
Association des Parents d'élèves	400 €	400 €
Club de l'Amitié	400 €	400 €
Les Raccordés	400 €	400 €
Les Amis de Saint Laurent	400 €	400 €
Don du Sang	250 €	250 €
CATM	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions à la majorité, à l'exception de deux abstentions.

DELIBERATION 020 2026 :
Modification du règlement intérieur de la maison des associations

Le règlement intérieur de la maison des associations, approuvé en conseil municipal en date du 24 novembre 2025, doit faire l'objet d'un complément d'informations :

- **TITRE II Utilisation - ARTICLE 5 Tarifs :**

Il convient de rajouter le prix du Kwh facturé aux habitants lors de la location de la salle :

« Electricité facturée au Kwh consommé : 0.30 € le Kwh »

-

- **TITRE III – ARTICLE 1 Utilisation de la salle**

Il convient de rajouter les équipements disponibles :

« La salle est équipée d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes mis à disposition des utilisateurs. Ces équipements doivent être utilisés conformément à leur destination et laissés propres après utilisation ».

DELIBERATION 021 2026

**Désignation des délégués à la COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS**

Considérant l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Considérant que dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants nommés par le directeur des services fiscaux dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, sur présentation d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Vu le courrier de la DDFIP de l'Allier du 30/03/2026 ;

Le conseil municipal propose :

Mr Patrick VIVET

Mr Fabrice BOUDOT

Mme Gaëlle MAZUR

Mme Sandra NOEL

Mr Guy AUFILS

Mr Laurent BONNICI

Mr Jean Yves ROULEAU

Mr Guy BODEAU

Mr Daniel ROCHELET

Mr Patrick VERNOS

Mr Pierre AUZEL

Mr Marc LIMOGES

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion avec le groupe CVE méthanisation aura lieu mercredi 22 avril 2026 à 10 heures à la mairie, pour évoquer l'épandage, le plan de circulation, les odeurs et rejets.
- La commission « travaux » se réunira prochainement pour évoquer le réaménagement de l'aire de jeux à Savigny,
- Distribution aux plus de 60 ans :
 - o Sensibilisation à la sécurité routière le 28 avril 2026,
 - o Voyage des aînés le 29 juin 2026 à Creusot
- Subvention SPA : un courrier sera adressé afin d'organiser une rencontre avec le représentant de l'organisme.